

ATTESTATION

ASSURANCE ANNULATION - INTERRUPTION DE SEJOUR

GARANTIES COUVERTES	NATURE DES GARANTIES	MONTANT
	Annulation de voyage • Maladie, accident, décès, licenciement économique • Toutes causes justifiées	Selon conditions de vente avec un maximum de 8 000 € par location. et 40 000 € par événement Franchise de 30 €/Location Franchise 20% du montant de la location (minimum 50€)
	Interruption de séjour • En cas de rapatriement ou de retour anticipé	Prorata temporis avec un maximum de 5 000 € par location et 25 000 € par événement

Pour toute déclaration d'annulation, interruption de séjour : avisez Valeurs Assurances par écrit au plus tard dans les 5 jours,

- par e-mail : gestion@valeurs-assurances.com
- par courrier à **Valeurs Assurances Plate-forme Gestion Technique 12, allée des Prés BL 303 / 78180 Montigny-le-Bretonneux .**
- par téléphone au **09.82.23.15.53**

ASSUREUR et SOUSCRIPTEUR

I VALUE Limited dont la souscription pour la France est : VALEURS ASSURANCES 155 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE. Les garanties sont souscrites par LLOYDS SYNDICATES. Company Number 8019119 -FSA 583 070.

La loi n°78.17 du 06/01/78, telle que modifiée par la loi du 06/08/04, relative à l'Informatique et aux Libertés vous garantit un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations personnelles vous concernant détenues par Valeur assurances France. Ce droit s'exerce auprès du siège social Valeur assurances France, Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Sauf refus formulé par courrier en précisant votre nom, prénom, adresse et n° de contrat.

© VALEURS ASSURANCES, document confidentiel - reproduction et utilisation interdites sans autorisation RCS Roubaix 483 664 413 000 18 APE 672 Z. Société d'intermédiation en opération de banque, de courtage et de gestion d'assurance. d'Intermédiaire d'assurance, conformément aux articles L 512-6, R 512-14 et A 512-4 du Code des Assurances, d'Intermédiaire en Opérations de Banque, telle que régie par les articles L 519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, de Démarcheur Bancaire ou Financier, telle que régie par l'article L 341-1alinéas 1 à 4 du Code Monétaire et Financier, garantie à hauteur de 2 500 000 €. Immatriculation ORIAS 07 004 899